

Mercredi 19 juillet 2000



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 64
ET AVIS

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

M. PENNER (Steinbach)

LECTURE ET DÉPÔT DE PÉTITIONS

M^{me} DRIEDGER
M. FAURSCHOU

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS SPÉCIAUX ET PERMANENTS

Comité des subsides
Services publics et ressources naturelles

DÉCLARATIONS DE MINISTRES ET DÉPÔT DE RAPPORTS

AVIS DE MOTIONS

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

ÉTAPE DU RAPPORT

(N^o 20) — *Loi modifiant la Loi sur les machines et le matériel agricoles/The Farm Machinery and Equipment Amendment Act*

(amendé)

(M^{me} la ministre WOWCHUK)
(M. PENNER [Emerson] — deux amendements)
(M. le ministre ASHTON)
(M. PENNER [Emerson] — 31 min)

TROISIÈME LECTURE

(N^o 11) — *Loi sur la restructuration de la Bourse de Winnipeg et modifications corrélatives/The Winnipeg Stock Exchange Restructuring and Consequential Amendments Act*

(M. le ministre LEMIEUX)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le premier ministre DOER

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Finances Amendment Act*

(M^{me} MITCHELSON)

Motion de M. le ministre CHOMIAK

(N^o 7) — *Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Act*

(reporté) (M. LAURENDEAU)

Motion de M. le ministre ASHTON

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer provinciaux/The Provincial Railways Amendment Act*

(reporté) (M. ROCAN)

Motion de M^{me} la ministre FRIESEN

(N^o 16) — *Loi n^o 2 modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg/The City of Winnipeg Amendment Act (2)*

(reporté) (M^{me} DACQUAY)

Motion de M. le premier ministre DOER

(N^o 17) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*

(M^{me} MITCHELSON)

Motion de M^{me} la ministre BARRETT

(N^o 18) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*

(reporté) (M. SCHULER)

Motion de M^{me} la ministre MIHYCHUK

(N^o 31) — *Loi sur le commerce et l'information électroniques, modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur la preuve au Manitoba/The Electronic Commerce and Information, Consumer Protection Amendment and Manitoba Evidence Amendment Act*

(M. MALOWAY — 6 min)
(reporté) (M^{me} DACQUAY)

Motion de M^{me} la ministre FRIESEN

(N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

(M. LOEWEN)

Motion de M. le ministre SELINGER

(N^o 38) — *Loi de 2000 modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Statute Law Amendment (Taxation) Act, 2000*

(M. LOEWEN)

Motion de M. le ministre LATHLIN

(N^o 43) — *Loi modifiant la Loi sur le développement durable et modifications corrélatives/The Sustainable Development Amendment and Consequential Amendments Act*

(M. MAGUIRE)

Motion de M^{me} la ministre BARRETT

(N^o 44) — *Loi n^o 2 modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act (2)*

(M. SCHULER)

Motion de M. le ministre CALDWELL

(N^o 45) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

(M. ROCAN)

Motion de M. le ministre SELINGER

(N^o 47) — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique/The Civil Service Amendment Act*

(M. LAURENDEAU)

Motion de M^{me} la ministre FRIESEN

(N^o 48) — *Loi modifiant la Loi sur les obligations de développement rural/The Rural Development Bonds Amendment Act*

(M. LOEWEN)

MOTION DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Proposition de M^{me} la *ministre* WOWCHUK

Attendu :

que les pluies surabondantes de l'automne 1998 et du printemps 1999 ont empêché l'ensemencement de plus d'un million d'acres de terre, principalement dans le Sud-Ouest, mais également dans d'autres régions de la province;

que le gouvernement fédéral a reconnu l'existence de cette situation revêtant le caractère d'une catastrophe et qu'il verse des indemnités pour la moisissure et les autres dégâts matériels en vertu des *Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFC)*;

que les agriculteurs ont perdu l'apport des produits chimiques et des engrais et ont engagé des dépenses supplémentaires pour remettre leur terre en état et éliminer les mauvaises herbes tout en n'ayant aucune récolte à vendre en 1999;

que le gouvernement du Manitoba a demandé à maintes reprises une aide au gouvernement fédéral — gouvernement auquel incombe la principale responsabilité en matière d'aide financière en cas de catastrophe — pour les agriculteurs dont les terres ont été endommagées;

que le gouvernement du Manitoba a continué à appuyer l'indemnisation en vertu de l'article 25 des *AAFC* qui prévoit le versement d'indemnités en cas de perte d'engrais répandus et pour la remise en état des terres, mais que le gouvernement fédéral a refusé de se rallier à lui;

que le gouvernement du Manitoba a demandé la conclusion d'une entente Canada-Manitoba en vue du versement d'une aide semblable à celle fournie par suite de l'inondation de 1996 au Saguenay, de l'inondation de 1997 dans la vallée de la rivière Rouge et de la tempête de verglas survenue dans l'est du pays en 1998, mais que le gouvernement fédéral a rejeté sa demande;

que tous les partis ont agi de concert pour faire pression sur le gouvernement fédéral afin que les agriculteurs du Manitoba reçoivent une aide financière,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à revoir sa position quant à l'aide financière qu'il serait prêt à accorder pour l'inondation survenue en 1999 dans la province, tout particulièrement dans le Sud-Ouest, et à inclure la perte d'engrais répandus et la remise en état des terres dans les frais admissibles en vertu des *AAFC*;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral à mettre en oeuvre des programmes d'aide semblables à ceux offerts par suite de catastrophes telles que l'inondation de 1996 au Saguenay, l'inondation de 1997 dans la vallée de la rivière Rouge et la tempête de verglas survenue dans l'est du Canada en 1998.

et la motion d'amendement qui suit de M. PITURA :

Que la motion soit amendée par adjonction, après la première proposition, de ce qui suit :

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Manitoba à reconnaître que le ministre des Finances a laissé entendre que le Fonds de stabilisation des recettes ne devrait être utilisé qu'en cas de catastrophe;

qu'il soit convenu que tous les partis à l'Assemblée reconnaissent que l'inondation de 1999 a été une catastrophe;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Manitoba à reconnaître que son budget de l'an 2000 n'apporte aucune solution à la question très grave de l'aide à fournir aux agriculteurs inondés en 1999;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Manitoba à prendre de nouveau en considération la question de l'aide à fournir aux agriculteurs inondés en 1999 et à envisager de puiser à même le Fonds de stabilisation des recettes l'aide financière requise.

(M. PENNER [Emerson])

MOTIONS DU GOUVERNEMENT

M. le *premier ministre* DOER

Attendu :

que la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba a une forte incidence sur le bien-être social, économique et environnemental de la province;

que la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba est une source d'eau potable pour 100 000 Manitobains, fournit des emplois à 3 500 Manitobains dans l'industrie de la pêche — industrie qui produit annuellement des revenus de 25 millions de dollars pour le Manitoba et le Canada — maintient une industrie du tourisme en plein essor et soutient le mode de vie des communautés autochtones;

que la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba est essentielle au maintien de l'écosystème de notre province;

que l'État du Dakota du Nord projette la construction d'une bouche de décharge qui détournerait les eaux du lac Devils dans la rivière Cheyenne et finalement dans la rivière Rouge;

que la province du Manitoba a soulevé des objections sérieuses sur le danger que représenterait cette bouche de décharge sur la qualité de l'eau au Manitoba, notamment la haute teneur en sel, le transfert possible du biote et d'agents pathogènes du poisson dans la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba;

qu'il y a quelques années, soit en 1993, l'État du Dakota du Nord préconisait la construction d'un canal de prise reliant le lac Devils au bassin de la rivière Missouri et qu'en 1997 le gouverneur du Dakota du Nord réaffirmait son appui au projet de construction d'un canal de prise;

que la construction d'un canal de prise et d'une bouche de décharge au lac Devils constituerait une nouvelle variante du projet de dérivation Garrison qui aurait des effets dévastateurs sur la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba s'oppose à la décision unilatérale de l'État du Dakota du Nord de détourner les eaux du lac Devils dans la rivière Rouge soit au moyen du projet de bouche de décharge, soit au moyen de la nouvelle variante du projet de dérivation Garrison;

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte les gouvernements des États-Unis et du Canada à faire en sorte que soit préparé un énoncé complet et détaillé des incidences environnementales du projet de bouche de décharge du lac Devils indiquant les conséquences possibles sur les eaux canadiennes;

que l'Assemblée législative du Manitoba appuie les efforts du gouvernement provincial en vue d'obtenir la diffusion publique des études effectuées jusqu'à ce jour sur les incidences possibles d'une bouche de décharge du lac Devils sur les eaux canadiennes.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD

Attendu :

que la CBC (réseau anglais de Radio-Canada) joue un rôle primordial et unique en diffusant des reportages locaux et nationaux partout au pays;

que la loi a attribué à la CBC le mandat de « [...] refléter la globalité canadienne et [de] rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions »;

que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a renouvelé, plus tôt cette année, les licences de la CBC en tenant compte de son mandat et lui a enjoint de donner une meilleure représentation des collectivités du pays en réalisant plus d'émissions à l'extérieur de Toronto, y compris de recommencer à produire des journaux télévisés régionaux de fin de semaine;

que le président de la CBC, Robert Rabinovitch, a confirmé récemment que le réseau anglais a l'intention d'annuler, à quelques exceptions près, les bulletins de nouvelles locaux et régionaux en ondes à l'heure du souper qui sont réalisés aux niveaux provincial et local et de les remplacer par un téléjournal à contenu local très réduit diffusé à partir de Toronto;

que ces compressions entraîneraient la disparition du téléjournal « 24-Hours » télédiffusé à l'heure du souper;

que l'émission « 24-Hours » est axée sur le journalisme d'enquête et l'actualité au Manitoba et qu'elle rejoint toutes les régions de la province;

que « 24-Hours » a reçu de nombreux prix au Canada et à l'étranger, y compris le Best Newscast Award au festival de New York portant sur les films et les vidéos, surtout en raison de sa couverture exceptionnelle de l'inondation de vallée de la rivière Rouge en 1997;

que la télévision de la CBC joue un rôle important au Manitoba à titre d'instrument de formation pour les personnes qui travaillent dans l'industrie du film et de la télévision et de lieu privilégié pour les jeunes journalistes, réalisateurs et artistes;

que les Assemblées législatives de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont adopté une proposition demandant que soient conservés la programmation et les bulletins de nouvelles télévisés locaux réalisés en région;

que le Comité permanent du patrimoine de la Chambre des communes a adopté récemment une proposition s'opposant au démantèlement du réseau de télévision régional de la CBC et demandant au gouvernement fédéral d'accorder à la CBC le financement nécessaire à sa programmation régionale,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que le programme « 24-Hour » de la CBC est un élément précieux de la trame de notre collectivité et qu'il apporte une contribution importante et unique aux Manitobaines et aux Manitobains, leur permettant de mieux connaître et comprendre leur province;

que l'Assemblée exhorte la CBC à repenser ses projets visant à éliminer le téléjournal manitobain « 24-Hour » en ondes à l'heure du souper;

que l'Assemblée demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que la programmation et les téléjournaux locaux de la CBC demeurent inchangés au Manitoba.

MOTIONS

QUE l'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

(20 h 12 min)

(Conseil exécutif — Assemblée)

(Santé — salle 255)

(Conservation — salle 254)

QUE l'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les voies et moyens de mobiliser les crédits à accorder à Sa Majesté.

QUE l'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les projets de loi dont elle est saisie et d'en faire rapport.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

8. M. PITURA — Accroissement de la viabilité du port de Churchill

9. M. ENNS — Stratégie en matière d'utilisation de l'eau
10. M^{me} DACQUAY — Maintien des initiatives du gouvernement précédent en matière de tourisme
11. M. NEVAKSHONOFF — Représentation autochtone dans le centre-ville
12. M. STRUTHERS — Subventions à l'agriculture
13. M. DEWAR — Thomas George Prince, ancien combattant autochtone
14. M. MAGUIRE — Mesures législatives sur les espèces menacées
15. M. REID — Excédent du régime d'assurance-emploi
16. M. HELWER — Entrepreneuriat et emploi chez les jeunes
17. M. FILMON — Équilibre budgétaire
18. M. PENNER (Emerson) — Diversification rurale
19. M^{me} DRIEDGER — Pornographie juvénile
20. M^{me} ALLAN — Le Nunavut
21. M. CUMMINGS — Contribution du fédéral au transport routier
22. M. FILMON — L'importance de légiférer en matière de travail obligatoire
23. M^{me} SMITH (Fort Garry) — Responsabilité en matière d'éducation
24. M^{me} ALLAN — CRTC
25. M. PRAZNIK — Amélioration des services de police communautaires
26. M. ROCAN — Protection des contribuables et corporations de la Couronne
27. M. STEFANSON — Rapports trimestriels sur la santé
28. M. REIMER — Maintien du programme d'infrastructure Canada-Manitoba
29. M. MALOWAY — La taxe Tobin
30. M. MAGUIRE — Les conséquences de l'inondation de 1999
31. M^{me} CERILLI — Accord multilatéral sur l'investissement et l'Organisation mondiale du commerce
32. M. LAURENDEAU — Industrie du film

33. M. GERRARD — Indemnisation relative à l'inondation du printemps de 1999 dans le sud-ouest du Manitoba
34. M^{me} ASPER — Efficacité de la formation assistée par ordinateur
35. M. SMITH (Brandon-Ouest) — Port de Churchill
36. M. HELWER — Surplus du Compte d'assurance-emploi
37. M. GERRARD — Indemnisation des entreprises du sud-ouest du Manitoba touchées par l'inondation de 1999
38. M^{me} KORZENIOWSKI — Année internationale des personnes âgées
39. M^{me} SMITH (Fort Garry) — Youth News Network et autonomie des divisions scolaires
40. M. SCHULER — Position de la Fédération du travail du Manitoba sur les impôts
41. M. SCHULER — Réduction des impôts fonciers
42. M. DERKACH — Gel des frais de scolarité
43. M^{me} KORZENIOWSKI — Restructuration de l'aviation commerciale au Canada
44. M. PRAZNIK — *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*
45. M. PENNER (Steinbach) — Politique fédérale d'immigration
46. M. STEFANSON — Promesses relatives aux soins de santé
47. M. TWEED — Semaine de travail de trente-deux heures
48. M. PITURA — Développement durable
49. M. JENNISSON — Sayisi Dene
50. M^{me} MITCHELSON — Lits d'hôpital additionnels
51. M. REIMER — Fraude par télémarketing
52. M^{me} DRIEDGER — Dons d'organes
53. M. LAURENDEAU — Syndrome d'alcoolisme foetal
54. M. DERKACH — Inscriptions dans les collèges communautaires
55. M. RONDEAU — Programme de déjeuner à l'école
56. M. CUMMINGS — Sécurité dans les écoles

57. M. MARTINDALE — Habitat pour l'humanité
58. M. PENNER (Steinbach) — Stratégies de développement commercial
59. M. LOEWEN — Hydro-Manitoba et la revitalisation du centre-ville
60. M. NEVAKSHONOFF — Terres domaniales
61. M. AGLUGUB — Taux d'immigration
62. M^{me} CERILLI — Sports et loisirs
63. M. SCHELLENBERG — Guichets automatiques bancaires
64. M. MALOWAY — Taux d'intérêt des cartes de crédit
65. M. DEWAR — Dragage de la rivière Rouge dans la région d'Entre-les-Lacs
66. M. SANTOS — Reconnaissance professionnelle et technique
67. M. MARTINDALE — Programme pour les enfants à risque de Sinclair Park
68. M. SANTOS — Contributions politiques partisans
69. M. ROCAN — État de l'industrie céréalière canadienne
70. M. AGLUGUB — Demande d'immigration et droit d'établissement
71. M. REID — Taxe sur le carburant
72. M. SCHELLENBERG — Exportation d'eau
73. M. GILLESHAMMER — Conflits américano-canadiens sur l'agriculture
74. M. STRUTHERS — Canaux de dérivation de Garrison et de Devils Lake
75. M. DYCK — Maintien de la stratégie Priorité aux enfants
76. M. SMITH (Brandon-Ouest) — Comité impartial pour les désastres agricoles
77. M. PENNER (Emerson) — Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA)
78. M. JENNISEN — VIA Rail
79. M. ENNS — Droits de circulation ferroviaire
80. M^{me} ASPER — Culture de la paix
81. M. RONDEAU — Alphabétisation

1. M^{me} DACQUAY — Sensibilisation à la santé des seins
(M^{me} CERILLI — 14 min — Il reste 123 min)
2. M. FAURSCHOU — Permis de conduire par étapes
(M. RONDEAU — 4 min — Il reste 126 min)
3. M. FAURSCHOU — Enseignement postsecondaire accessible et abordable
(M. STRUTHERS — 12 min — Il reste 124 min)
4. M^{me} MITCHELSON — Recrutement et maintien au Manitoba des infirmières
(M. le *ministre* ASHTON — 8 min — Il reste 125 min)
5. M. LOEWEN — Succès du programme REDI
(M. SMITH [Brandon-Ouest] — 14 min — Il reste 123 min)
6. M. DYCK — Commercialisation des écoles
(M. SCHELLENBERG — 8 min — Il reste 124 min)
7. M. GILLESHAMMER — Commerce extérieur
(M. SMITH [Brandon-Ouest] — 12 min — Il reste 125 min)
82. M. MARTINDALE — Violation des droits de la personne en Birmanie

DEUXIÈME LECTURE – PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

(N^o 200) — *Loi sur l'obligation redditionnelle en matière de loteries et modifications corrélatives/The Lotteries Accountability and Consequential Amendments Act*
(imprimé) (M. REIMER)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTION POUR LUNDI PROCHAIN

PROPOSITION

M^{me} KORZENIOWSKI

83. Attendu :

que le Canada appuie l'Organisation des Nations Unies depuis sa fondation en 1945;

que le Canada a joué un rôle crucial dans la création de la Force de maintien de la paix;

que de nombreux Canadiens participent depuis plus de cinquante ans à des opérations de maintien de la paix;

que de nombreux Manitobains ont participé et participent toujours à des opérations de maintien de la paix;

qu'un élément de danger est inhérent aux missions de maintien de la paix;

que c'est le 9 août 1974 qu'a péri le plus grand nombre de Canadiens dans le cadre d'une opération de maintien de la paix;

que c'est le 9 août 1945 que Nagasaki a été détruite, autre journée sombre dans l'histoire de l'humanité qui illustre les conséquences fâcheuses de la rupture de la paix;

que les nombreux Manitobains qui ont participé à des opérations de maintien de la paix désirent qu'un jour par année soit dédié à la promotion de l'excellent travail qu'accomplissent les gardiens de la paix dans leur collectivité ainsi qu'à la mémoire de leurs camarades qui ont servi le Canada et le Manitoba par leur travail de maintien de la paix dans le monde,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à déclarer le 9 août Jour du maintien de la paix.

AVIS DE RÉUNION DE COMITÉ

Le Comité permanent des services publics et des ressources naturelles se réunira le mercredi 19 juillet 2000, à 18 h 30 heures et, si nécessaire, le jeudi 20 juillet 2000, à 18 h 30 dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent des modifications législatives se réunira le mardi 25 juillet 2000, à 18 h 30 et, si nécessaire, le mercredi 26 juillet 2000, à 18 h 30 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.